



Recours du parquet suite à un jugement d'adoption plénière

Par **fallancia_old**, le **29/12/2007** à **17:30**

Le parquet a formé un appel contre le jugement rendu par le TGI et prononçant l'adoption plénière de notre enfant mineure originaire d'HAITI.

L'affaire est transmise sans nouvel examen à la cour d'appel.

Quel est le fonctionnement de cette juridiction : y a-t-il instruction de l'affaire, avec audition éventuelle des parents ayant déposé la requête?

Est-il possible de savoir si les éléments fondant le jugement rendu sont juridiquement valides et donc non contestables, en le soumettant à l'examen d'un avocat ?